

Pour nous joindre

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande d'assistance ou d'information. Vos commentaires et vos suggestions sont les bienvenus.

Pour ce faire, laissez un message dans la boîte vocale du comité des usagers au **418 654-2271** ou par courriel à l'adresse: **comitedesusagers@chuq.qc.ca**.

Pour plus d'information, visitez notre site Web au

www.chudequebec.ca/comitedesusagers

Vos droits et vos responsabilités

Vos droits

Vous avez votre mot à dire

- Droit à l'information (art. 4);
- Droit aux services (art. 5,13 et 100);
- Droit de choisir votre professionnel ou l'établissement (art. 6 et 13);
- Droit de recevoir les soins que requiert votre état (art. 7);
- Droit de consentir à des soins ou de les refuser (art. 8 et 9);
- Droit de participer aux décisions (art.10);
- Droit d'être accompagné, assisté et représenté (art.11 et 12);
- Droit à l'hébergement (art.14);
- Droit de recevoir des services dans une autre langue (art. 15);
- Droit d'accès à votre dossier d'utilisateur (art.17 à 28);
- Droit à la confidentialité de votre dossier d'utilisateur (art.19);
- Droit de porter plainte (art. 34, 44, 53, 60 et 73).

Vos responsabilités

- Participer, autant que possible, aux soins et aux services vous concernant;
- Utiliser, par une information adéquate, les services de façon judicieuse;
- Se conformer aux règlements, aux politiques et au code d'éthique du CHU de Québec;
- Fournir aux intervenants les renseignements nécessaires aux soins requis.

Le patient au coeur de ses soins

Besoin d'aide?
Nous sommes là pour vous

Comité des usagers

Le comité

Qui sommes-nous?

Le comité des usagers se compose de douze membres élus par les usagers de l'établissement et d'un représentant du comité de résidents de la Maison Paul-Triquet. Ces membres sont des bénévoles ne travaillant pas pour le CHU de Québec et n'exerçant pas leur profession dans l'une de ses installations.

Notre rôle

Soucieux du respect de vos droits et de vos libertés de même que de la qualité des services offerts dans l'établissement, nous veillons à ce que vous soyez traité avec considération et dignité.

Nous sommes en quelque sorte votre voix auprès des instances de l'établissement. Nous travaillons également à la promotion et à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des usagers.

Écouter
Aider
Guider
Soutenir

Nos établissements

Cinq hôpitaux

- Centre hospitalier de l'Université Laval;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus;
- Hôpital du Saint-Sacrement;
- Hôpital Saint-François d'Assise;
- L'Hôtel-Dieu de Québec.

Centres de soins affiliés

- Centre de pédopsychiatrie;
- Centre de traitement en santé mentale dans la communauté;
- Clinique TSO (traumatisme lié au stress opérationnel);
- Maison Paul-Triquet.

- **Renseigner** les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- **Promouvoir** l'amélioration de la qualité de vie des usagers et évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus de l'établissement;
- **Défendre** les droits et les intérêts collectifs ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autre autorité compétente;
- **Accompagner et assister**, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter une plainte;
- **S'assurer** du bon fonctionnement du comité de résidents de la Maison Paul-Triquet et veiller à ce que ses membres disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 212).